

Décision DG n° 2015-02

1-6 JAN. 2015

du **portant nominations auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-272 du 4 décembre 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire «Evaluation du traitement antibiotique des infections urinaires» pour une durée de six mois à compter de la date de la présente décision :

M. BARRE (Jérôme)
M. CHERON (Gérard)
M. DEBOST (Emmanuel)
Mme ESCAUT (Lelia)
M. GARRAFO (Rodolphe)
Mme GRANGE (Thérèse)
Mme HEYM (Beate)
Mme JANTZEM (Hélène)
M. OFFENSTADT (Georges)
M. ROZENBAUM (Willy)
M. VITTECOQ (Daniel)

Article 2 : La Directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastro-entérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1-6 JAN. 2015

François HEBERT

Directeur général adjoint